

La Voix du Courlis



Bulletin d'information du collectif Saône & Doubs vivants - Sundgau vivant
N° 40 - juin 2007 Prix : 2 euros

Après deux ans d'arrêt de publication, voici de nouveau la Voix du Courlis sous vos yeux. Malheureusement, durant cette période, les problèmes n'ont guère changé, et surtout, même si les consciences de tout un chacun se sont ouvertes, nous sommes encore loin d'une reconsidération majeure et rapide de nos pratiques. Les grands principes du développement durable, les Agenda 21 sont de plus en plus dans les discours, mais de là, à les voir appliqués, déclinés... Et pourtant, plus tard sera pris le virage, plus difficile il sera à prendre et moins ses effets seront efficaces.

L'agriculture industrielle, par exemple, avec ses OGM fragilisant le vivant et ses pesticides polluant la ressource en eau, s'appuie toujours sur des politiques contradictoires PAC et Directive Eau ; les politiques de transports sont toujours conçues comme en 1970, avec le gaspillage de ressources énergétiques fossiles, responsables du réchauffement climatique en cours, avec le gaspillage de territoires. Dans tous les domaines, on peut faire le même constat, la même cécité ou la même schizophrénie : « La maison brûle, et nous regardons par la fenêtre ! » disait un certain J.C.

Et pourtant que d'investissements à réaliser, que de dynamiques à construire, au-delà des gauches ou droites, que de politiques généreuses à mettre

SOMMAIRE

- P 2 : En Bresse comme ailleurs, les vieilles lunes ont la peau dure...
- P 3 : Oser s'arrêter de rouler pour réfléchir.
- P 4 : Brèves
- P 5 : OGM : le gouvernement sème le flou.
- P 6 : Les pesticides dans les eaux de Franche-Comté.
- P 8 : A Albert Piot.

en œuvre, pour répondre à l'urgence humaine et planétaire. Et le maître mot serait solidarité, solidarités pour l'humanité d'aujourd'hui, mais surtout solidarités intergénérationnelles. Car prévoir le futur, c'est se garantir le présent : un monde vivable, viable, équitable !

Et ensuite, expliquer, éduquer, mais aucun citoyen ne doit rester sur le bord de la route, ni dans la prise de conscience, ni dans les actes et pratiques ! Et c'est là où nos associations ont et auront tout leur mot à dire. A bientôt. Et merci de votre soutien.

Gilles Sené

Adhésion / Abonnements

La Voix du Courlis
Bulletin d'information
N° 40- dépôt légal juin 2007

Directeur de publication : Gilles Sené
ISSN 1249 - 8866

Collectif
Saône & Doubs vivants
Sundgau vivant

Maison régionale de l'environnement
15 rue de l'industrie - 25000 Besançon
Tél/fax : 03 81 53 39 46
SDVSV@wanadoo.fr

Publié avec le soutien
financier de la DIREN
Franche-Comté



**Pour nous permettre d'agir et de vous informer,
merci de nous aider !**

Le *Collectif Saône et Doubs vivants-Sundgau vivant* a besoin de moyens accrus pour protéger les cours d'eau et les milieux humides, pour sensibiliser le public à la démarche de développement durable.

Nom : _____ Prénom : _____

Association(s) éventuelle(s) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Je paie ma cotisation annuelle : **17 €**
comprenant l'abonnement à *la Voix du Courlis*

Je verse un don en soutien aux actions du Collectif : _____ €

TOTAL versé : _____ €

par chèque bancaire à l'ordre de l'association Saône & Doubs vivants,
Maison Régionale de l'Environnement, 15 rue de l'Industrie, 25 000 Besançon

En Bresse comme ailleurs, les vieilles lunes ont la peau dure...

Il est maintenant démontré que les dégâts que causent les grandes infrastructures (autoroutières, ferroviaires, aéroportuaires...) à l'environnement constituent un des principaux facteurs de sa dégradation, le plus souvent irrémédiable. Cela n'a pas jusqu'à présent empêché de voir naître de nouveaux projets pharaoniques au nom de vieilles lunes éculées, comme le « désenclavement » ou des infrastructures amenant magiquement le développement économique dans les présupposés « déserts » qu'elles traversent. Ce qui a changé, c'est que cela se fait maintenant au nom du développement durable.

Mais d'abord, c'est quoi, le développement durable ?

L'objectif théorique est de définir des schémas qui concilient les trois aspects, économique, social et environnemental des activités humaines, ces trois piliers étant complétés par une législation européenne intégrant la participation des citoyens aux processus de décision.

Aujourd'hui, les industries les plus polluantes ou socialement néfastes se réclament toutes du développement durable, les grandes infrastructures en seraient comme par magie exonérées, comme elles le sont d'une authentique consultation et la plupart des partis politiques ont soutenu le pacte Hulot comme l'arbre soutient le pendu. Hulot parti, l'environnement a fait « pschitt ». Pour modifier la mentalité des décideurs, il y a encore du pain sur la planche.

Une vision écologique des transports est-elle possible ?

Bref, les associations attendent plutôt des actes politiques appropriés sur le terrain. Or, les différents plans nationaux ou régionaux⁽¹⁾, dans leurs chapitres obligés sur le développement durable pour toucher les fonds européens, énumèrent bien quelques vérités incontournables : la qualité de l'eau, la biodiversité régressent, notamment en Bresse, comme ailleurs. Mais pour l'essentiel, ils ne prennent aucun engagement pour inverser les tendances pernicieuses, au contraire. Il est encore politiquement incorrect de dire que les infrastructures ne génèrent pas automatiquement de la « croissance » et que les sommes pharaoniques englouties feront défaut à d'autres urgences, le déficit de la France étant pourtant abyssal.

Ainsi, en est-il du Plan Climat de la Région Bourgogne, dont les orientations seront déterminantes pour être en cohérence avec les objectifs prioritaires affichés de l'État et de l'Europe sur la dimension environnementale du développement durable : qu'il s'agisse de lutte contre les ruptures climatiques ou d'économies d'énergies, nous allons devoir opter pour des formes d'organisation des transports fondées sur un resserrement de proximité et une réduction drastique des mobilités inutiles ou de faible intérêt collectif.

Ainsi, nous aurions également aimé savoir comment la Région Bourgogne ou le Conseil Général Saône-et-Loire, qui n'y sont pourtant pas contraints, vont concilier : la destruction irrémédiable des zones humides et de la biodiversité de la Bresse, le maintien préconisé de corridors biologiques, la menace sur l'alimentation en eau potable signalée par les Contrats de rivières Seille et Saône, l'irrigation ferroviaire interrégionale par les TER, avec la réalisation inutile et coûteuse de la LGV Rhin-Rhône. Quant aux agrocarburants, ils n'ont aucune utilité en matière de transports.

Jusqu'à présent, l'offre de transports en Bourgogne a davantage contribué à « drainer » le territoire bourguignon qu'à « irriguer ». Elle a aggravé les inégalités en terme de services dans l'aménagement du territoire. L'offre de transports en commun de proximité s'est réduite et le potentiel du fret ferroviaire a été volontairement saboté, favorisant les camions.

Notre collectif d'associations est un fervent défenseur du rail. A l'époque de la lutte contre le grand canal Rhin-Rhône, il avait préconisé le transport par rail comme alternative à ce projet qui aurait détruit le Doubs et sa vallée. Pour autant, nous ne soutenons pas systématiquement la création de lignes nouvelles, préconisant d'abord la modernisation et l'optimisation du réseau existant, version beaucoup plus économe pour le contribuable et la nature.

(1) La Région Bourgogne doit adopter en avril 2007 son « Schéma régional des infrastructures et des transports »



Notre exigence est triple : elle est économique, écologique et démocratique.

- Economique car nous demandons la prise en compte du coût réel des transports (coûts d'entretien, de fonctionnement, écologiques, compatibilité avec le service rendu au plus grand nombre...), presque exclusivement à la charge des contribuables et consommateurs.
- Ecologique, car les 85% des déplacements par la route ont un impact négatif croissant : impact sur la santé (pollution de l'air), effet de serre, gaspillage d'énergie, destruction de l'espace et de la biodiversité...
- Démocratique, en s'assurant par des études sérieuses que les projets correspondent aux besoins réels des citoyens : nous estimons qu'un système de transport doit favoriser les déplacements utiles à une vitesse optimale (et non maximale !) et au moindre coût pour la collectivité. La vitesse, c'est dépassé !

(...)

Oser s'arrêter de rouler pour réfléchir

La Bresse n'a rien à gagner à une coupure nouvelle par une voie à grande vitesse, et les investissements qui seraient intéressants pour l'économie locale sont plutôt à prévoir dans la modernisation du réseau ferré existant, dans un accroissement du nombre de dessertes pour les gares de Louhans, bien sûr, mais aussi Lons-le-Saunier, Chalon, Tournus... Nous avons détaillé souvent ces arguments locaux, et la virulence de nos contradicteurs est encore plus forte dès qu'on ose se préoccuper d'environnement et de qualité de la vie, en plus de cette analyse économique. Il est vrai qu'en cette période électorale, la tendance est à promettre plus de biens matériels, en vrac, sans prendre le temps de réfléchir à un projet global cohérent mettant l'homme et la qualité de la vie au centre des préoccupations, sur le long terme.

En matière de transports, il serait pourtant essentiel de prendre toute la mesure des impasses dans lesquelles mène un développement non maîtrisé. Pendant les trois dernières décennies, la production industrielle a augmenté en France de 65%, le chiffre pour l'Europe étant du même ordre. C'est beaucoup ? Certes, mais dans le même temps le transport maritime croissait de 100% et

Nous attendons également de l'État, des collectivités, des élus, qu'ils respectent les lois, respectent les associations de protection de la nature, de consommateurs ou de citoyens, qu'ils reconnaissent équitablement leur représentation organisée de l'intérêt général et du dialogue civil.

Thierry Grosjean
Président de la CAPEN71
Extrait de l'article paru dans Actif n°9



le transport terrestre de 150%. On transporte donc de plus en plus en tous sens, en profitant souvent du coût artificiellement bas des derniers barils de pétrole. Le transport maritime représente 1,5% seulement du prix d'un téléviseur fabriqué en Chine ou en Asie du Sud Est : pourquoi se gêner ? Le Comité national routier affiche un coût de transport pour les marchandises courantes inférieur à 3% de leur valeur... ce coût s'élevant tout de même pour les produits moins élaborés, à 15% pour les céréales par exemple.

Tant qu'on n'établit pas une vérité des prix des transports, actuellement financés par l'argent public dans les grandes infrastructures, on ne peut donc pas raisonner juste quant au mode de développement à encourager. Cette question globale du volume transporté est pourtant aussi importante que celle de la répartition modale entre route et rail, la route étant encore malgré tout ce qu'on sait sur les effets climatiques, scandaleusement avantagée par les politiques publiques (...).

Alain Cordier
Conseiller régional
Porte parole des Verts de Bourgogne
Président du Pays de Bresse bourguignonne

Transports

Les anti-nucléaires siègent devant l'OMS

Depuis le 26 avril 2007, anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, des associations sont installées devant l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à Genève. Elles dénoncent l'Accord qui lie l'OMS à l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (AIEA) depuis 1959 et qui implique que :

- si l'OMS veut entreprendre « une activité dans un domaine qui présente [...] un intérêt majeur » pour l'AIEA, ceci doit se faire « d'un commun accord » (Art. I)
- l'OMS accepte de « sauvegarder le caractère confidentiel de certains documents » (Art. III), alors que sa constitution reconnaît « l'information totale de l'opinion publique »

comme condition essentielle pour parvenir à la « Santé pour Tous ».

- l'OMS ne peut agir de manière indépendante pour ses recherches et publications, les deux agences devant collaborer pour « le rassemblement, l'établissement et la publication des statistiques » et « employer le plus efficacement les renseignements ». (Art. VII)

Deux pétitions ont été lancées afin de demander la révision, voire la dénonciation de cet Accord, et les volontaires pour tenir la permanence hebdomadaire devant l'OMS peuvent se manifester !

Plus d'infos : www.sortirdunucleaire.org

Révision de la directive européenne sur les déchets

La Directive cadre sur les déchets a été révisée et adoptée par le Parlement européen le 13 février 2007.

L'accent est mis sur la prévention et la réduction de déchets à la source, avec une stabilisation de la quantité de déchets produite d'ici à 2012, sur la base de la production de 2008.

Concernant le traitement, la priorité est donnée à la réutilisation et au recyclage, avant toute autre opération de valorisation, l'incinération et l'enfouissement intervenant en ultime recours. Un objectif de recyclage de 50% des déchets municipaux et 70% des déchets industriels a été fixé.



Le Parlement européen a par ailleurs refusé la proposition de la Commission européenne de considérer l'incinération comme une forme de valorisation.

Le Conseil des ministres de l'Union Européenne doit se prononcer sur le texte en juin 2007. Des réticences pourraient venir de certains États membres qui ont toujours largement recours à la mise en décharge et n'ont

pas encore fait entrer le recyclage dans les mœurs.

Source : www.journaldelenvironnement.net



Après 9 ans de débats, la réglementation sur les produits chimiques Reach, adoptée par l'UE en décembre 2006, est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2007.

30 000 substances chimiques sont concernées. Les entreprises qui produisent ou importent plus d'1 T/an d'une de ces substances, devront le déclarer à l'Agence européenne des produits chimiques tout juste créée à Helsinki. Les producteurs et importateurs doivent assurer l'évaluation des risques, la commercialisation des substances les plus dangereuses étant soumise à autorisation. Le consommateur a désormais le droit d'information sur la composition d'un produit : le fabricant doit fournir la liste des produits « extrêmement préoccupants »

REACH : entrée sans vigueur

contenus, mais uniquement sur demande. Sous la pression du lobbying industriel, le principe de substitution obligatoire pour les substances les plus dangereuses n'a pas été retenu, aucune échéance fixée pour leur éventuel remplacement par des alternatives moins nocives. Par ailleurs 17 500 substances produites à moins de 10 T/an ne seront que partiellement évaluées et renseignées...

Certains points importants de la réglementation sur les produits chimiques dangereux restent à préciser ou pourront être modifiés à l'occasion des révisions du texte prévues dans le futur : la vigilance et la mobilisation restent de mise !

Source : Greenpeace

OGM : le gouvernement sème le flou

Éludant le débat réclamé par la société civile, le gouvernement français a publié au printemps des textes de lois qui serviront surtout à couvrir les transgéniculteurs..

Les directives européennes ne sont toujours pas transposées

Le gouvernement a décidé de repousser, après les élections, le vote du projet de loi adopté par le Sénat en 2006 pour transposer les directives européennes relatives aux OGM⁽¹⁾. Les collectifs anti-OGM s'étaient largement mobilisés pour interpeller les députés sur le vote du projet de loi à l'Assemblée Nationale. Ce nouveau retard pris par la France lui a valu d'être une seconde fois assignée devant la Cour européenne de Justice, en décembre 2006.

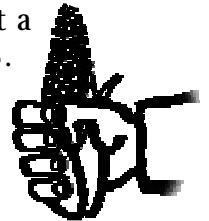
Espérant probablement échapper à une amende de 38 millions d'euros et à une astreinte journalière de 366 744 euros, le gouvernement a publié, le 20 mars 2007, plusieurs décrets et arrêtés supposés transposer la Directive européenne 2001/18 relative à la dissémination volontaire des OGM dans l'environnement. Ces textes, sortis des ministères sans débat, ne servent qu'à encourager et à couvrir les agriculteurs qui souhaitent cultiver des OGM cette année. Rien n'est indiqué sur les conditions de coexistence des cultures OGM et non OGM : précautions d'isolement, information du voisinage, responsabilité en cas de contamination ? Un registre national des cultures OGM va recenser les parcelles semées en OGM, mais les informations accessibles au public seront limitées et données à l'échelle du canton. L'organisation et les missions du Comité de vigilance supposé contrôler les risques des cultures OGM n'ont toujours pas été fixées. Cette année, au moins 30 000 ha de cultures de maïs « MON 810 »⁽²⁾ sont annoncés contre 5 000 ha déclarés l'an passé.

Pour les expérimentations en plein champs, la consultation public par voie électronique est rendue obligatoire. Cette « pratique » a pourtant été jugée contraire à la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information en matière d'environnement. En mai 2006, le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a annulé les autorisations d'essais de cultures de maïs OGM thérapeutique Meristem pour ce motif. Cette année, après une « consultation » réalisée du 20 février au 13 mars 2007 et malgré une écrasante majorité d'avis défavorables, le Ministère de l'Agriculture a autorisé 13 essais (12 maïs et 1 tabac) sur 14 demandes déposées.

Des semis de résistance, pour un printemps sans OGM

Fin février, les anti-OGM ont quant à eux lancé l'Appel d'Orléans pour « un moratoire pour un printemps sans OGM », réclamant la suspension des autorisations de cultures OGM avant la période des semis, mi avril. Ce type de moratoire a déjà été adopté par plusieurs États de l'Union Européenne (Autriche, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne et dernièrement l'Allemagne) au nom de la « clause de sauvegarde ». Malgré les tentatives de la Commission Européenne de faire lever ces moratoires, le Conseil des ministres de l'Environnement de l'Union Européenne a validé cet hiver celui de l'Autriche, puis de la Hongrie. La pétition qui a recueilli plus de 50 000 signatures et a été accompagnée de plusieurs actions de jeûne et grèves de la faim dans différentes villes de France.

L'association Kokopelli pour sa part a lancé la campagne M.A.I.S. (Mensonges Avérés de l'Industrie Semencière) pour dénoncer les contaminations transgéniques. Toutes les jardinières et tous les jardiniers ont été appelés à planter des s e mences reproductibles d'anciennes variétés de maïs dans leur jardin. Les grains récoltés à l'automne seront envoyés au Ministère de l'Agriculture pour analyse de non-contamination génétique !



En Franche Comté, une action de semis de maïs blanc de Bresse a eu lieu le 1^{er} mai à Chargey-lès-Port (Haute-Saône). Cette manifestation a été organisée par les Faucheurs Volontaires, Harmonie Environnement Progrès de Cuiseaux 71 et la Confédération Paysanne, au nom de « la protection de la biodiversité, de la liberté d'utiliser et de produire ses propres semences, de lutter contre le totalitarisme transgénique des nécrobiotechnologies ». Des semeurs volontaires ont aussi été invités à planter ce maïs de Bresse dans leur potager pour appuyer la réintroduction et la diffusion de ces semences locales.

Ainsi, tandis que certains pieds de maïs risquent d'être fauchés cet été, d'autres, à l'automne, pourront être récoltés dans un objectif tout aussi vital et militant.

Nathalie Rahaingomanana

(1) Directives 98/81/CE et 2011/18/CE

(2) Seule culture commerciale OGM autorisée en France. Des études ont montré une forte variabilité des concentrations de l'insecticide produit par la plante, ceci peut favoriser le développement d'insectes résistants.

Les pesticides dans les eaux de Franche-Comté



« La pollution des eaux par les pesticides constitue un enjeu fort tant en terme de santé publique (risque de cancer, baisse de fertilité, perturbations endocriniennes) que d'environnement... »

Les mesures préconisées par la communauté européenne et la France, en particulier par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), pour reconquérir la qualité des eaux pour 2015 « seront-elles suffisantes ? Des progrès peuvent être réalisés pour les pollutions ponctuelles, mais pour les pollutions diffuses les mesures devront être autrement vigoureuses : respect des espaces nécessaires des cours d'eau, développement des techniques alternatives ... agriculture biologique ou production intégrée... ». Qui s'exprime ainsi ?

La très officielle Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée et Corse dans sa plaquette de 2005.

La situation est donc grave et les remèdes préconisés par les instances publiques, régionale, nationale et européenne, sont loin d'être à la hauteur : on y parle beaucoup de conseils, d'incitation, d'utilisation raisonnée des pesticides, mais peu de mesures contraignantes et de politique financière appropriée. Au fait, quel est le bilan de santé des eaux de Franche-Comté en terme de pesticides ? Nous nous appuyons sur les résultats des analyses du GREPPES (Groupe Régional pour l'Étude de la Pollution par les Phytosanitaires des Eaux et des Sols), dont l'animation est assurée conjointement par la DRAF et la DIREN.

Bilan de la dernière campagne d'analyse des eaux

Il s'agit des résultats de 2005, complétés par quelques chiffres des campagnes précédentes, celles de 2003-2004 en particulier. Il s'agit de mesures instantanées faites après les pluies favorables au transfert des molécules vers les eaux et après les principales applications phytosanitaires. Les concentrations observées sont de ce fait majorées.

Au total, **72 molécules** ont été mises en évidence dans les *eaux superficielles* de la région dont une large majorité d'herbicides (45) à côté de 16 fongicides et de 9 insecticides. Parmi ces molécules, **8** sont **nouvelles** en 2005, c'est-à-dire qu'elles ont été recherchées mais non mises en évidence dans les campagnes précédentes ; citons parmi ces molécules 2 métabolites (produits de dégradation) du diuron, un herbicide total.

Dans les *eaux souterraines*, **38 molécules** ont été détectées, dont 30 herbicides, 7 fongicides et 1 insecticide. Là aussi **8 molécules nouvelles** ont été détectées, soit 5 herbicides et 3 fongicides.

Ce bilan global appelle deux réflexions :

1. la grande diversité des molécules présentes, quand on connaît leurs effets synergiques négatifs sur la santé des êtres vivants - faune et flore aquatiques ainsi que l'homme - a de quoi inquiéter.

2. la prédominance des désherbants (citons les plus fréquemment quantifiés dans l'ordre décroissant) :

dans les eaux de surface : le *diuron*, l'*AMPA* (métabolite du glyphosate), et l'*aminotriazole*, tous trois utilisés comme herbicides totaux en agriculture comme en usages non agricoles (collectivités et particuliers). Enfin l'*atrazine*, pourtant interdite depuis 2003.

dans les eaux souterraines : l'*atrazine* représentant 72% des quantifications ! C'est la preuve de sa rémanence. Enfin le *déséthylatrazine* et le *diuron*.

Les charges contaminantes ne sont évidemment pas les mêmes, selon les bassins, selon les activités agricoles et selon le degré d'urbanisation. Certaines zones sont de manière récurrente peu touchées, l'imprégnation de leurs eaux par les pesticides est faible, d'autres présentent une situation préoccupante et nous allons les citer.

Le bassin de la Saône

En *eaux superficielles*, 2 stations suivies en permanence ont montré des dépassements des seuils de référence* : il s'agit de la **Morte** à Ancier (70) et de la **Soufroide** à Mantoche (70), deux affluents de la Saône.

En *eaux souterraines*, la source des **Jacobins** à Choye (70) a présenté des cas récurrents de non-conformité.

*Seuils réglementaires de référence :

- **concentration limite dans les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable** (décret du 20.12.2001) : 2 µg/L pour 1 pesticide seul et 5 µg/L pour l'ensemble des molécules

- **concentration maximale admissible dans l'eau potable distribuée** (1998) : 0,1 µg/L pour 1 substance seule et 0,5 µg/L pour l'ensemble des molécules



Les molécules détectées correspondent pour l'essentiel à un usage agricole (zone de culture intensive). A titre de comparaison, la contamination moyenne des eaux de surface a été particulièrement élevée dans ce bassin d'après les analyses très complètes des campagnes 2003 (1,49 µg/L) et 2004 (1,11 µg/L) contre 0,69 µg/L en 2002. Même constat pour 2003 et 2004 concernant la source des Jacobins, avec dépassements généralisés des normes. Une partie des explications est à chercher dans les conditions climatiques de ces années, en particulier 2003.

Le bassin de l'Ognon

Les cas préoccupants concernent, en *eaux superficielles*, la station de **Beaumotte-Aubertans**, et, pour les *eaux souterraines*, la **source de Bénite-Fontaine** à Grandvelle (70). Mais le niveau moyen des contaminations est assez faible en 2005 comme d'ailleurs en 2003 et 2004.

Le bassin du Doubs

En *eaux superficielles*, 5 stations permanentes échelonnées d'amont en aval ont permis de détecter une grande diversité de molécules, presque exclusivement herbicides, provenant d'un usage non agricole (agglomérations) et agricole. La contamination moyenne s'est située entre 0,6 et 0,8 µg/L en 2002, 2003 et 2004.

Les *eaux souterraines* ont présenté en 2005 des cas de dépassements de seuil :

- à Doubs (25), au puits du Doubs,
- à Issans (25), à la source de la Beaumette,
- à St Dizier-l'Évêque (90), la source du Val,
- à St Vit (25), au puits n°1.

A noter qu'en 2003, la charge contaminante, à St Dizier-l'Évêque a été 10 x supérieure au seuil : 5,47 µg/L contre 0,5 µg/L ! Nous sommes en milieu karstique ...

Le bassin de la Seille

On note en 2005 des dépassements de seuil ponctuels, mais la qualité globale des eaux est correcte. Cependant les analyses des campagnes précédentes sont bien moins rassurantes et incitent à la plus grande vigilance dans cette région viticole. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la contamination moyenne des *eaux de surface* a tout de même été de **4,47 µg/L** en 2002, **10,31 µg/L** en 2003 et **4,37 µg/L** en 2004. Il

s'agit pour l'essentiel de produits de désherbage de la vigne : diuron, AMPA, glyphosate, aminotriazole, également utilisés dans les cultures (maïs) et l'arboriculture.

Bilan sommaire des analyses

1. Les contaminations sont essentiellement d'origine agricole dans les bassins de la Saône (agriculture intensive) et de la Seille (viticulture), alors que dans le bassin du Doubs elles sont d'origine mixte, agricole (surtout dans sa partie aval) et non-agricole (zone amont jusqu'à Besançon).
2. La majorité des cas de non-conformité, en eaux souterraines surtout, s'observe en milieu karstique, particulièrement vulnérable aux aléas climatiques et aux pollutions.
3. On observe aussi dans une même station des variations très importantes de la charge contaminante dans le temps, d'une saison à l'autre, d'une année à l'autre : cela ne fait que corroborer la grande vulnérabilité des eaux de la région vis-à-vis de la pollution. Outre les cas signalés plus haut, on peut évoquer les fluctuations inquiétantes de la pollution, ces dernières années, dans la plaine de l'Arlier (vers Pontarlier) ou la source d'Arcier (alimentant Besançon) ; des mesures ont été prises et la qualité des eaux s'est améliorée.

En guise de conclusion : une réflexion plus globale sur les relations entre l'Homme et la Nature.

Plutôt que le terme « environnement » qui extériorise et centralise l'Homme face à la Nature, ne vaut-il pas mieux choisir le terme de « **milieu** » ? En effet le Milieu englobe dans une



même entité l'Homme et la Nature, ainsi que leurs relations complexes ; cette notion ne sacralise ni la Nature par rapport à l'Homme, ni l'Homme par rapport à la Nature. Le milieu est caractérisé par un nœud de relations où l'écologique, le technique, le politique ont leur place ; l'Homme et la Nature y ont leur place, mais l'un n'existe que par la vertu de son autre et il est dangereux d'hypertrophier l'un des termes. La sagesse c'est le « juste milieu » dans le respect des équilibres.

Une illustration par la négative : de 1950 à 1985 la production mondiale de grains a été multipliée par un facteur de 2,6, mais le prix à payer pour cette « illimitation » de la production s'est révélé

désastreux : inégalité croissante de la répartition de la production, multiplication par **20** de l'usage des **pesticides** et par 10 de l'emploi d'engrais chimiques, d'où une **intense pollution des eaux**, sans parler de l'érosion des sols, des déforestations, d'une énorme consommation d'énergie et de la réduction de la diversité aussi bien des espèces sauvages que des variétés cultivées.

Quel sera le prix à payer demain et pour les générations futures pour un tel productivisme ? La sagesse ne serait-elle pas plutôt de nous soumettre aux lois de « **l'empire du milieu** » ?

Rémi Berviller, FCNE



Ce que je voulais te dire L'Albert, hier au cimetière de Dôle.

*A titre personnel et au nom des membres
de l'actuel Collectif Saône & Doubs vivants.*

Le souvenir est intact de ce matin de rentrée de 1961, dans la cour de la « Susse »* grouillante d'élèves. Tenue de sport assortie à ton regard bleu, cheveux coiffés en brosse, stature impressionnante d'athlète. De surcroît, une voix qui installe encore plus une autorité naturelle. « *Les quatrièmes T1, je m'appelle Albert Piot, je suis votre prof de gym* ». Tout ça avec un sourire rayonnant dégageant un mélange de douceur et de sérénité rassurante.

Bien sûr nous avons eu droit à une leçon de javelot, ta discipline d'athlète. Tu as fait des émules dans ma classe, Goloubieff est devenu un excellent lanceur. Moi, le plus petit, avec mon *mètre quarante cinq*, il m'a fallu me distinguer ailleurs. Pourtant, je n'avais pas oublié le geste de l'avant bras et du bras pour obtenir le placement correct de l'épaule. A 36 ans, lorsque j'ai arrêté la compétition de volley, j'ai entraîné l'équipe féminine de l'AGM Vesoul. Contrairement aux garçons, les filles possèdent rarement le geste naturel du smash. Devant un miroir j'ai disséqué mon geste et j'ai fini par comprendre, comme dans le geste du javelot, que le placement de l'épaule était crucial. Tu vois Albert, dans les smashes réussis des filles de l'AGM, il y avait des morceaux de ta leçon de 1961.

J'ai quitté la Susse en 1966, nos routes se sont séparées. Elles se sont recroisées à ma surprise et ma grande joie, lors de la première manif anti-canal à Montbéliard, découvrant ainsi qu'Yvette était ton épouse.

« *Ecolo, tu l'étais encore plus qu'Yvette* » vient de nous dire ton fils aîné. Et je veux t'exprimer, à Yvette et vos enfants toute l'amitié et la reconnaissance des

membres de Saône&Doubs vivants pour votre action commune. Pour l'assiduité d'Yvette qui, avec Collette Charbonnier ont formé et constituent encore un binôme actif.

Je connaissais le prof et le militant, avec les discours de tes amis ce matin de mai au cimetière de Dôle, j'ai découvert la dimension de l'homme que tu as été. Totalement à la hauteur de l'image du jeune prof de 1961.

J'ai appris ton aversion pour le téléphone et je comprends mieux la sobriété de notre conversation en 2005 quand j'ai voulu prendre de tes nouvelles. Je regrette de ne pas avoir alors pris le temps de venir te voir à Dôle. Nous aurions évoqué les souvenirs communs, les grandes figures des profs qui ont marqué des générations d'élèves. Le père Robbe, prof de gym, pas plus grand que moi, mais comme toi un géant par bien des aspects, monsieur Raison, prof de physique-chimie qui, à 65 ans, n'arrivait pas à décrocher. Freschini, le corse autodidacte, formidable pédagogue. Et bien d'autres.

Et pour moi, ton élève, pour tous les élèves que tu as éduqués, modestement en leur nom je te dis **MERCI L'ALBERT !** Et à travers toi, merci à tous ces prof qui nous ont faits.

Merci aussi pour cet ultime cadeau que tu nous as fait ce matin, réunir des routes qui ne se croisaient plus depuis bien longtemps.

Marc Goux, le 29 mai 2007

* « *La Susse* » est le surnom, connu de tous les jurassiens, du lycée technique de Dôle situé à l'époque rue des Arènes, comme était connu « *L'Indus* » à Epinal ou « *L'Horlo* » à Besançon.